



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du
HAUT BEARN

Pièce 4.B : Règlement Graphique

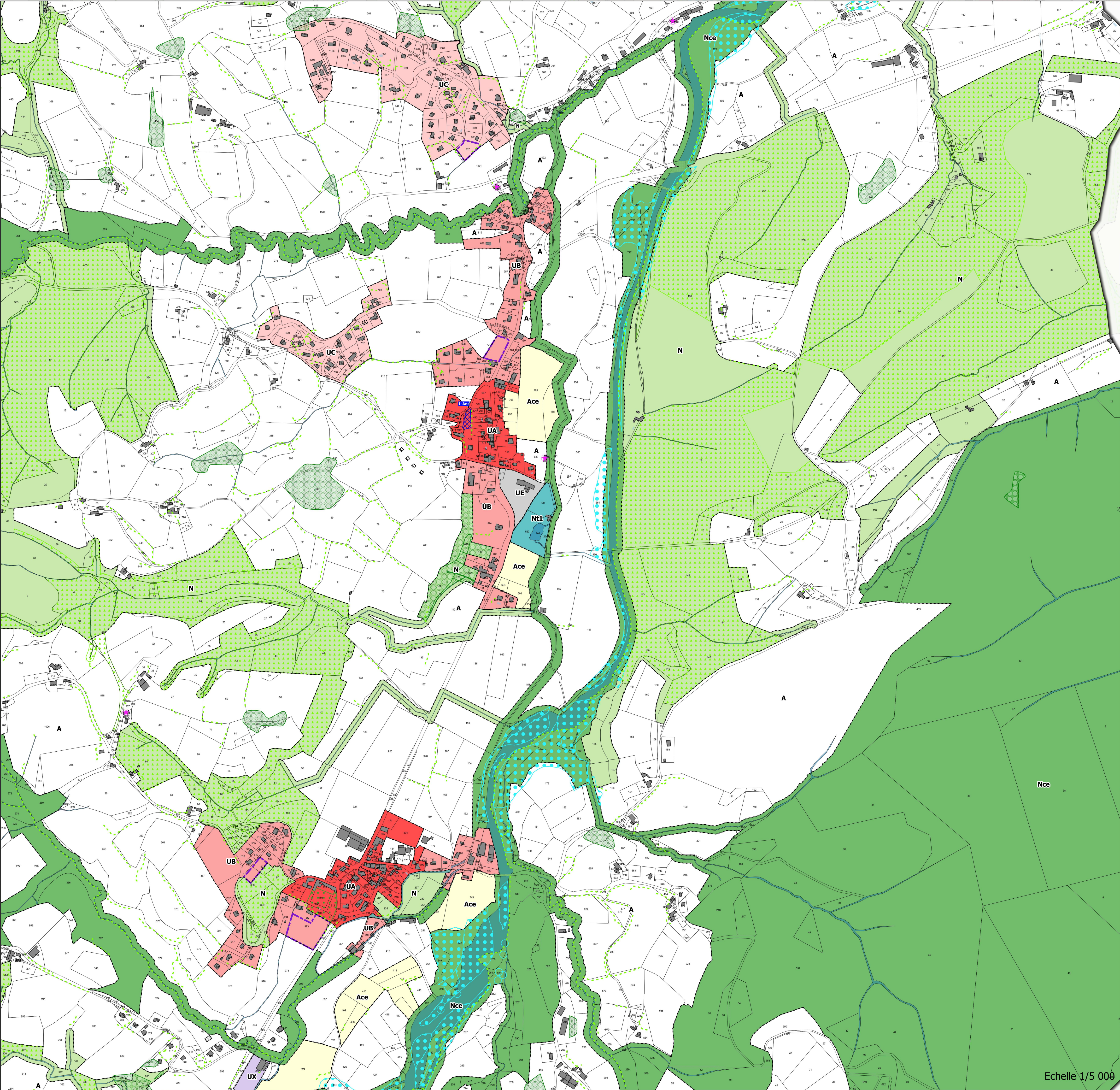
Février 2026

Echelle 1/7 500

4 36 2858



Mairie FOURCADEPAYS PAYSAGES
10 place de la mairie 64200 Lescun 05 49 97 02 01



Echelle 1/5 000

- Zonage**
- UA : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg historique
 - UA1 : Zone Urbaine correspondant au cœur de bourg historique d'Oloron Sainte-Marie avec des variantes de hauteurs
 - UA2 : Zone Urbaine correspondant au cœur de bourg historique d'Oloron Sainte-Marie avec des variantes de hauteurs
 - UA3 : Zone Urbaine correspondant au cœur de bourg historique d'Oloron Sainte-Marie avec des variantes de hauteurs
 - UA4 : Zone Urbaine correspondant au cœur de bourg historique d'Oloron Sainte-Marie avec des variantes de hauteurs
 - UA5 : Zone Urbaine correspondant au cœur de bourg historique d'Oloron Sainte-Marie avec des variantes de hauteurs
 - UA6 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg historique de Lescun
 - UA7 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg historique d'Agnos et de Guernçon
 - UA8 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA9 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA10 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA11 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA12 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA13 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA14 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA15 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA16 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA17 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA18 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA19 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA20 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA21 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA22 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA23 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA24 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA25 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA26 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA27 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA28 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA29 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA30 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA31 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA32 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA33 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA34 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA35 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA36 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA37 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA38 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA39 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA40 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA41 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA42 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA43 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA44 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA45 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA46 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA47 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA48 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA49 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA50 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA51 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA52 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA53 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA54 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA55 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA56 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA57 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA58 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA59 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA60 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA61 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA62 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA63 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA64 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA65 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA66 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA67 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA68 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA69 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA70 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA71 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA72 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA73 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA74 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA75 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA76 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA77 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA78 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA79 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA80 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA81 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA82 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA83 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA84 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA85 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA86 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA87 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA88 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA89 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA90 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA91 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA92 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA93 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA94 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA95 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA96 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA97 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA98 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA99 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - UA100 : Zone Urbaine correspondant au centre-bourg au tissu plus lâche et aux quartiers d'extensions récentes
 - A : Zone agricole
 - A1 : Zone agricole de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
 - A2 : Zone agricole dédiée à l'activité de centre équestre
 - A3 : Zone agricole à forte sensibilité paysagère
 - A4 : Zone agricole à l'activité de prestation de service
 - A5 : Zone agricole touristique
 - N : Zone naturelle
 - N1 : Zone naturelle de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
 - N2 : Zone naturelle dédiée aux activités économiques isolées
 - N3 : Aérodrome d'Henri
 - N4 : Zone naturelle dédiée à l'accueil de camping-car
 - N5 : Zone naturelle dédiée aux équipements collectifs et publics
 - N6 : Zone naturelle dédiée aux énergies renouvelables
 - N7 : Zone naturelle fermée dédiée aux énergies renouvelables
 - N8 : Zone naturelle dédiée aux carrières
 - N9 : Zone naturelle dédiée à la future extension de carrière
 - N10 : Zone naturelle dédiée aux activités sportives ou de loisirs
 - N11 : Secteur naturel soumis aux conditions du périmètre de protection des sources (PPS)
 - N12 : Zone naturelle correspondant au domaine skiable existant
 - N13 : Foyer de vie l'Abri montagnard
 - N14 : Secteurs dédiés aux activités et hébergements touristiques (camping,...)
 - N15 : Secteurs dédiés aux activités et hébergements touristiques (gîte,...)
 - N16 : Secteurs dédiés aux activités et hébergements touristiques (gîte,...)
 - N17 : Zone naturelle correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
- Prescriptions**
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
 - Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU
 - Secteur à programme de logements avec mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
 - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU : OAP sectorielle
 - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU : OAP thématique densité
 - Élément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Ensemble remarquable à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Ensemble remarquable à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Secteur dans lequel toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale au titre de l'article L.151-14-1 du CU
 - Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU
 - Linéaire boisé à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU : Muret
 - Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du CU
 - Chemin de randonnée à préserver au titre de l'article L.151-38 du CU
 - Élément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
 - Éléments paysagers à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Destination	Emprise ou superficie	Bénéficiaire
1-Anc	Extension du cimetière	903 m²	Commune d'Ance-Feas